



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 01 JUIN 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le premier juin à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans la salle du foyer communal sous la Présidence de Monsieur André SAUZEDE.

Date de convocation : 26 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : 26 mai 2021

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25

Nombre de procurations : 1

Nombre de voix : 26

Etaient présents: M. André Sauzède, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Christiane Exbrayat, M. Alex Dumas, M. Grégory Théron, Mme Martine Villeneuve, M. Alain Héraud, Mme Janet Zaragoza, Mme Patricia Escario, M. Ange Monroig, Mme Laurence Court, M. Maxime Clerc, M. Jean-Christophe Morandini, Mme Corine Bonfanti, M. Franck Flament, Mme Coralie Chagneau, M. Philippe Renier, Mme Clémentine Bouvier, M. Yves Rimey, M. Grégory Fernandez, Mme Françoise Panafieu, M. Dominique Devogelaere, M. Julien Baroni, Mme Jennifer Euzet.

Absents excusés :

Mme Béatrice Leccia

M. Frédéric Brauge

Mme Marie-Claire Balsan

Mme Delphine Plovier a donné procuration à M. Ange Monroig

Secrétaire de séance : Mme Laurence Court

DEL2021_034 Aménagement de la RD107 dans la traversée d'agglomération Tranche 1 (chemin de la Dale)/ Contrat territorial / Convention de financement et transfert de gestion

Monsieur le maire rappelle les travaux en cours chemin de la Dale.

S'agissant d'une voie départementale et conformément à la politique volontariste du département en matière d'aménagement des traversées d'agglomération, la commune porte la maîtrise d'ouvrage de l'opération et en contrepartie le département concourt à son financement.

Il convient donc par convention de définir les modalités de cette opération. Le département financera les travaux comme suit :

- Coût éligible de l'opération 204 501 €,
la participation du département est fixée à **140 192.30 €** répartie comme suit :
 - Chaussée : 121 125.30€
 - Trottoirs 14 000 €
 - Dispositif de ralentissement 567 €
 - Ingénierie : 4 500 €

Vu le projet de convention joint en annexe (annexe n°1),

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide:

- D'autoriser monsieur le maire à signer la convention de financement et de transfert de gestion relative aux travaux d'aménagement de la RD107 dans la traversée d'agglomération (chemin de la Dale),

Vote :

Présents	25
Procurations	01
Nombre de voix	26
Pour	26
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

